



Ville de  
**CLERMONT**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX-EST

## AVIS PUBLIC

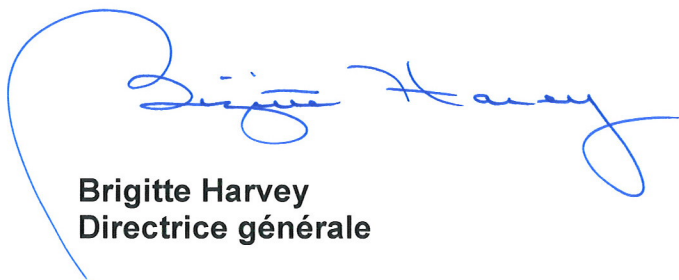
Est par la présente donné par la soussignée, Brigitte Harvey, Directrice générale de la Ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 9 septembre 2019 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 37 et 39 rue du Versant, sur le lot 4 062 336 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme l'installation d'un climatiseur dans la cour avant du terrain alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'un climatiseur doit être implanté dans les cours latérales ou arrière du terrain.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

**Donné à Clermont, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'août 2019.**



**Brigitte Harvey**  
Directrice générale